

ACTUALITÉS : Vivre à LUZY : une mairie engagée, une politique constructive, une dynamique collective !

- Julien VERGER, jeune investisseur à Luzy, achète et rénove 2 bâtiments, le Morwan Café et Luzy'ne
- Entreprise CHARLEMAGNE (enseignes), achat bâtiment PLMP et Andriot Philippe, Z.A. La Vesvre, 4 emplois
- Un porteur de projet qui souhaite acheter une maison et aménager une aire de camping-car
- Reprise de la Crêperie de Luzy
- Reprise du café restaurant « Chez la P'tite Marie »
- Ouverture d'une laverie automatique en centre-ville
- Ouverture d'une galerie d'art Rue de la République
- Inauguration avec le Conseil Départemental de l'espace test maraîchage à Montarmin le 25 mai + marché de producteurs
- Inauguration de la Clinique du Morvan, labellisée « Hôpital de Proximité », accueil de 4 nouveaux médecins et de nouveaux services de santé
- Journées des Tiers-Lieux à Luzy, on fait un « carton » avec le Moulin, un succès éclatant, des nouveaux télétravailleurs, des structures qui veulent investir ce lieu, on réunit plein d'acteurs avec plein d'idées, d'initiatives et de projets
- Bourgogne Magazine , 10 pages sur Luzy, politique d'accueil, interview nouveaux habitants, nouveaux investisseurs
- Salon du Bien-être le 14 avril, association « Morvan Thérapie et Bien-être », association en plein essor, de nouveaux praticiens de cette médecine alternative
- Dîner-concert JAZZ le 20 avril à la salle des fêtes – Fleurs de Jazz en partenariat avec AVF et la Mairie de Luzy
- Journées « Portes Ouvertes » 27 et 28 avril, 16 familles de Calais, Belgique, Pays-Bas, Paris et région, Angoulême, Nantes, Lyon qui souhaitent changer de vie dans les 2 ans à venir
- Fête de la Musique les 21 et 22 juin, une belle programmation

- **Inauguration le 29 Juin de la Rue de la République avec une grande opération commerciale, commerçants et mairie réunis**

BUDGET 2024 :

Merci à la commission des finances et aux conseillers municipaux qui ont pu participer aux réunions préparatoires du budget.

Merci à Magali BONNET, qui a fait un travail exceptionnel, accompagnée par Didier BROUSSE, Conseiller Direction Finances Publiques,

Nous organisons des réunions de bureau tous les 15 jours et les comptes-rendus permettent à tous de bien suivre nos dossiers.

Les comptes de gestion sont en concordance avec les comptes administratifs des différents budgets. Monsieur BROUSSE, conseiller DGFIP pour les collectivités, est venu une journée entière vérifier notre travail et tous nos budgets. Il nous a fait le compte-rendu et l'analyse financière de Luzy au jour de sa venue.

Aucune difficulté à monter notre budget, **gestion saine, rigoureuse, méthode et maîtrise parfaite du fonctionnement**, qui dégage un excédent chaque année depuis 10 ans, et **vigilance au quotidien** !

Nos ratios sont bons, répartition entre dépenses à caractère général, dépenses pour le personnel, etc..

Le seul ratio inférieur à la norme pour une ville de 2000 habitants est le montant de la dette par habitant, cela fait 23 ans que ça dure et Luzy vit bien ! Avec Jean-Louis ROLLOT en 2001, nous avons choisi d'investir et d'emprunter pour développer Luzy, les résultats sont là !

Nous avons le ratio financier d'une ville de 8 000 habitants, avec des équipements d'une ville qui joue son rôle de centralité : piscine, gymnase, bibliothèque, écoles, tennis, foot, cinéma, tiers-lieu, associations, école de musique, services publics... et que seule la ville de Luzy assume financièrement. Les villes qui n'ont pas osé porter et assumer une telle politique de développement grâce à l'emprunt sont mortes aujourd'hui...

Cette bonne gestion nous permet d'investir chaque année ; en 2024 nous serons présents dans tous les domaines avec des moyens très importants

1) Equipements :

- achat de matériel et outillage pour les agents : 108 000 €
- investissement de 2 chalets et 2 Tiny houses pour répondre à la demande de location
- investissement de 2 camions électriques
- changement de tous les bureaux et fauteuils des agents à la Mairie

2) voirie, près de 300 000 € : (subvention attendue du Conseil départemental, dotation cantonale d'équipement 87 000 €)

- Chemin de Ronde
- carrefour Av Dr Benoit et av Dr Bramard
- Rue Victor Hugo
- route de Montarmin
- route des Petis Sapins
- Chemin piétons Les Brûles
- Rue des Cannes
- réparation terrain de foot, 12 000 €
- eaux pluviales, 12 000 €

Nous avons confié à l'entreprise à but d'emploi l'entretien du cimetière et du chemin de l'Alène, avec un programme réparti sur l'année, contrat à partir de juin.

3) travaux dans les écoles : 15 000 €

- rideaux dans les classes
- monte-escalier (mobilier pour mobilité réduite)

4) salle des fêtes : 53 000 €

- réparation climatisation
- nouvel équipement : tables, bancs etc...

5) cinéma : 50 000 €

- rétro projecteur + serveur

6) complexe sportif : 55 000 €

- changement parquet studio de danse + réparation vasistas

7) travaux dans nos bâtiments publics : 140 000 €

- Montarmin
- bâtiment 2^{ème} tranche EBE
- maison → logement ancienne gendarmerie : on refait tout !
- logements rue de la République et rue Lamartine
- projet de toitures avec panneaux photovoltaïques : étude en cours

8) éclairage public : 30 000 €

- changement en leds (poursuite engagement pour ciel étoilé)

9) signalétique : 70 000 € (demandes d'aides en cours auprès de l'Europe)

- entrées de ville et mise en valeur du centre ville, des commerces, des services, des espaces loisirs, et des quartiers

10) chantiers :

Fin de chantier :

- rue de la République, marché soldé, coût total 1 380 538,41 € (et non pas 1 900 000 €, encore un mensonge du collectif...)
- reprise de la fontaine et de la rue de la République, **sans coût !**

Nouveau chantier : 635 000 € (aide 80%)

- aménagement du Champ de Foire, des places de ce quartier et abords de l'Alène

11) Osez jeunesse : 50 000 € (subventions d'état : 40 000 euros)

- suite travail avec les Jeunes, validation des propositions en réunion début juillet : soutien à l'association pour un grand concert, maison des jeunes, aides au permis de conduire, au logement, carte jeunes , etc...

12) Luzy vous invite : 10 000 €

- 16 familles accueillies, très sensibles à l'accueil de Luzy, au projet de Luzy village du futur développé depuis 10 ans, à l'offre exceptionnelle pour la vie sociale et culturelle

13) Tous en Gare,

- dossier porté par le Pays Nivernais Morvan et la Com Com : aménagement autour de la Gare
- dossier porté par la mairie de Luzy : projet de la maison des jeunes et de la mobilité

14) Biens en péril imminent : 2 sites à démolir,

- Rue Ledru Rollin : 3 ans de travail juridique qui vient d'aboutir ; on devrait traiter ce dossier cet été
- Route des Loges : la procédure est en cours aussi depuis 3 ans, mais le chemin est encore long !

15) Aides économiques : on poursuit une politique efficace

- fonds façades (aide CD 58 = 50%) 36 réalisations en 5 ans et 3 nouvelles en cours 2024, un grand succès qui participe à l'embellissement de la ville
- boutiques à l'essai : 12 réalisées, 3 sans suite = 75 % de réussite, dispositif qui en vaut la peine
- 2 en 2024 sans suite, règlement non respecté
- chèques coup de pouce, appréciés par les commerçants et les consommateurs
- inauguration rue de la République : un évènement exceptionnel avec les commerçants réunis pour « Luzy en fête » et une grande semaine commerciale

16) Lancer le PÔLE CULTUREL

17) Associations :

On augmente les subventions à nos Associations ! 108 000 € en 2023, 149 000 € en 2024

- nouvelles associations, nouveaux projets, une dynamique exceptionnelle à Luzy

18) Ressources Humaines :

Nouvelle organisation des équipes avec un signe fort donné aux jeunes,

- embauche de 3 nouveaux services civiques
- embauche de 2 jeunes en apprentissage
- embauche d'un agent pour gros travaux et conduite engins lourds

Nouvelles recettes :

- loyers : on passe de 64 à 144 000 €
nouveaux logements suite réaménagement
- rattrapage des paiements par SAFER : location terres de Montarmin : 28 000 €
- vente d'un terrain pour extension au camping de la Bédure : 27 228 €

Un budget d'investissement ambitieux et sans augmenter les impôts,

des investissements que nous avons choisis ensemble, avec vous, inscrits dans notre programme et notre plan guide d'aménagement, partagés dans nos réunions publiques, nos ateliers de travail, nos réunions de quartiers.

Quel plaisir de partager avec vous ces moments forts, on écrit ensemble sans cesse l'avenir de Luzy et son territoire ; quel bonheur cette année d'avoir associé les jeunes au projet de Luzy, avec une action « osez jeunesse, vivre et réussir à Luzy »

Nous sommes à votre disposition tous les jours à la mairie, pour vous apporter tous les éclairages et justificatifs nécessaires ; ne cédez jamais à la rumeur, ne vous laissez pas bercer par le chant des sirènes, c'est le naufrage assuré !

S'acharner à vouloir « tuer » la Maire n'est pas très beau de la part d'un collectif anonyme, jalousie et haine n'ont jamais servi la démocratie.

Soyez en sûrs, il en faudra plus pour empêcher votre équipe municipale d'avancer, motivée par l'amour et la fierté de Luzy et l'attention qui l'anime pour votre vie au quotidien.

Cultivons les valeurs de solidarité, respect, tolérance,

Sincèrement MERCI pour votre soutien tous les jours,

Bel été à vous et au plaisir de vous retrouver.

Votre Maire

Jocelyne GUERIN

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Commune de LUZY

Arrondissement de
CHÂTEAU-CHINON
Département de la Nièvre

PROCÈS-VERBAL

du Conseil Municipal du Samedi 13 Avril 2024

* * * * *

L'an **deux mille vingt quatre**

Le : **samedi 13 avril** à : **8 heures**

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de LUZY, se sont réunis, salle de l'Hôtel de Ville, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 8 avril 2024, conformément aux articles L 2121-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Date de la convocation : **8 avril 2024**

Etaient présents :

GUERIN Jocelyne – GONIN Gilles – CHANDIOUX Florence - THEVENIAUD Jean-François - FAURE Olivier – DESCOURS Thierry - NUSINK Floor – ANDRIOT Jean-Michel - BAUDRAND Georges - DELAVELLE Sylvie – BERGER Jean-Yves – CLOIX Bruno - LAURENT Karine - GUYOLLOT Marc – MANGOTE Annick

Secrétaire de séance : Florence CHANDIOUX

Absente excusée : Hélène BUIRON

Pouvoirs : - Vincent RAMEAU a donné procuration à Thierry DESCOURS

Les délibérations ont été prises à l'unanimité.

N.B. : Madame le Maire s'est retirée au moment du vote des comptes administratifs conformément à l'article L2121-14 du CGCT.

Gilles GONIN, 1^{er} Adjoint, a fait procéder au vote de chaque compte administratif qui ont été approuvés par le Conseil Municipal.

1 / Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024 :

Madame le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal du dernier Conseil Municipal et après en avoir délibéré, les membres approuvent le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2024.

2 / Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et Affectation du Résultat – BUDGET FOURNITURE DE CHALEUR – Exercice 2023 :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion a été régulière,

- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte administratif et le compte de gestion dressés pour l'exercice 2023, n'appellent ni observation ni réserve et s'établissent comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Recettes exercice 2023	241 582,84 €
Dépenses exercice 2023	261 844,19 €
Résultat de l'exercice	- 20 261,35 €
Report 002 / exercice 2022	- 296 158,48 €
Résultat à affecter	- 316 419,83 €

	INVESTISSEMENT
Recettes exercice 2023	111 050,96 €
Dépenses exercice 2023	19 780,25 €
Résultat de l'exercice	91 270,71 €
Report 001 / exercice 2022	439 676,83 €
Solde d'exécution cumulé	530 947,54 €
Restes à réaliser en recettes	-
Restes à réaliser en dépenses	-
Besoin de financement	-

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat (1068)	-
Report en fonctionnement (002)	- 316 419,83 €

3 / Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et Affectation du Résultat – BUDGET HÔTEL RESTAURANT DU MORVAN – Exercice 2023 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion a été régulière,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **DÉCLARE** que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve et s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Recettes exercice 2023	100 638,36 €
Dépenses exercice 2023	28 426,86 €
Résultat de l'exercice	72 211,50 €
<i>Report 002 / exercice 2022</i>	-
Résultat à affecter	72 211,50 €

	INVESTISSEMENT
Recettes exercice 2023	68 064,72 €
Dépenses exercice 2023	74 994,46 €
Résultat de l'exercice	- 6 929,74 €
<i>Report 001 / exercice 2022</i>	- 383 176,93 €
Solde d'exécution cumulé	- 390 106,67 €
Restes à réaliser en recettes	-
Restes à réaliser en dépenses	-
Besoin de financement	- 390 106,67 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat (1068)	72 211,50 €
Report en fonctionnement (002)	-

4 / Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion – BUDGET LITHOPRESS – Exercice 2023 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion a été régulière,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **DÉCLARE** que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve et s'établit comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2023	Reprise des résultats antérieurs 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Fonctionnement	18 757.32 €	15 631.08 €	-3 126.24 €	310.20 €	-2 816.04 €

5 / Approbation du Compte Administratif et du Compte de Gestion – BUDGET VOYAGES GONIN – Exercice 2023 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion a été régulière,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **DÉCLARE** que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve et s'établit comme suit :

	Mandats émis	Titres émis	Résultat de l'exercice 2023	Reprise des résultats antérieurs 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2023
Fonctionnement	9 405.46 €	7 837.90 €	-1 567.56 €	59.91 €	-1 507.65 €

6/ Approbation du Compte Administratif, du Compte de Gestion et Affectation du Résultat – BUDGET GENERAL – Exercice 2023 :

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes des opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que la gestion a été régulière,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

- **DÉCLARE** que le compte administratif dressé pour l'exercice 2023 par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve et s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT
Recettes exercice 2023	2 924 277,71 €
Dépenses exercice 2023	2 753 630,11 €
Résultat de l'exercice	170 647,60 €
<i>Report 002 / exercice 2022</i>	749 430,63 €
Résultat à affecter	920 078,23 €

	INVESTISSEMENT
Recettes exercice 2023	3 245 384,56 €
Dépenses exercice 2023	3 186 753,39 €
Résultat de l'exercice	58 631,17 €
<i>Report 001 / exercice 2022</i>	- 1 285 494,99 €
Solde d'exécution cumulé	- 1 226 863,82 €
Restes à réaliser en recettes	913 691,82 €
Restes à réaliser en dépenses	385 709,50 €
Besoin de financement	- 698 881,50 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

Affectation du résultat (1068)	698 881,51 €
Report en fonctionnement (002)	221 196,73 € *

* Les budgets annexes Voyages Gonin (23800) et Lithopress (61503), dissous au 1^{er} janvier 2024, font l'objet d'un déficit de fonctionnement respectivement de 1 507,65 € et 2 816,04 €.

Ces résultats sont repris au 002 du budget principal 2024 soit un report en fonctionnement de **216 873,04 €**.

7/ Vote des taux des impôts directs locaux pour l'année 2024 :

Madame le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

A noter que depuis la réforme de la taxe d'habitation, le taux de cet impôt est voté par l'assemblée délibérante mais ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Elle rappelle les taux d'imposition de l'année 2023 et propose de les maintenir pour 2024 :

- **taxe foncière sur les propriétés bâties** : 41,39 %
- **taxe foncière sur les propriétés non bâties** : 40,45 %
- **taxe d'habitation** : 22,62 %

Le Conseil Municipal approuve cette proposition.

8/ Vote du Budget 2024 – FOURNITURE DE CHALEUR :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2024 du budget annexe FOURNITURE DE CHALEUR de la commune de Luzy comme suit :

FONCTIONNEMENT		590 710,83 €
INVESTISSEMENT	RECETTES	642 000,54 €
	DEPENSES	239 290,00 €

Afin de se conformer et de respecter le principe de sincérité budgétaire, le présent budget est voté en suréquilibre pour la section investissement.

9/ Vote du Budget 2024 – HÔTEL RESTAURANT DU MORVAN :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2024 du budget annexe HÔTEL RESTAURANT DU MORVAN de la commune de Luzy comme suit :

FONCTIONNEMENT	101 000,00 €
INVESTISSEMENT	470 106,67 €

10/ Vote du Budget 2024 – BUDGET GENERAL :

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal après avoir délibéré, approuve le budget primitif 2024 de la commune de Luzy comme suit :

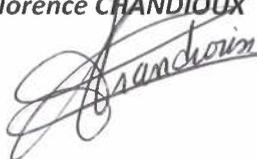
FONCTIONNEMENT	3 131 072,04 €
INVESTISSEMENT	3 593 373,32 €

11/ Vente d'une partie de la parcelle communale A n°2610 à M. Corado HELDOORN - Camping la Bédure :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la demande de M. Corado HELDOORN d'acquisition d'une partie de la parcelle communale cadastrée A n°2610 située « 29, Route d'Autun », pour extension du Camping de La Bédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la vente d'une partie de cette parcelle d'une superficie de 22a 69ca au prix de 12 € le m², soit 27.228 €, précise que les frais de bornage seront redevables à la commune par l'acquéreur et que l'acte à intervenir sera passé à l'Etude de Maître Chinchole.

La secrétaire,
Florence CHANDIOUX



Le Maire,
Joelyne GUBIN

